



Calcule des heure pour une fin de contrat

Par **moietelle**, le **19/10/2012** à **19:13**

Bonjour, rnje travail a temps partiel (24h par mois) dans un cabinet dentaire. rnce mois ci mon contrat ce termine. rnLe cabinet a était fermé donc j'ai dus prendre 15j de congé payé or il m'en reste que 2. Et ce mois ci j'ai fait 18h. Je voudrais savoir si c'est moi qui doit des heures ou si j'ai fait le cota ou si je doit des jours de congé. Merci de votre aide.

Par **pat76**, le **20/10/2012** à **16:46**

BonjourrrnVous êtes en CDD à temps partiel et vous devez faire 24 heures par mois. rnrrnVous avez fait 18 heures ce mois là à la demande de l'employeur ou parce que vous avez eu une absence? rnrrnQuel est le motif de votre CDD, remplacement d'un salarié absent ou surcroît d'activité dans le cabinet dentaire? rnrrnQuand l'avez-vous signé et quelle est sa durée exacte? rnrrnDans le contrat de travail que vous avait fait signé votre employeur, il est spécifié que vous ferez 24 heures par mois, que les jours et les horaires de travail sont bien précisés ainsi que les jours de repos?